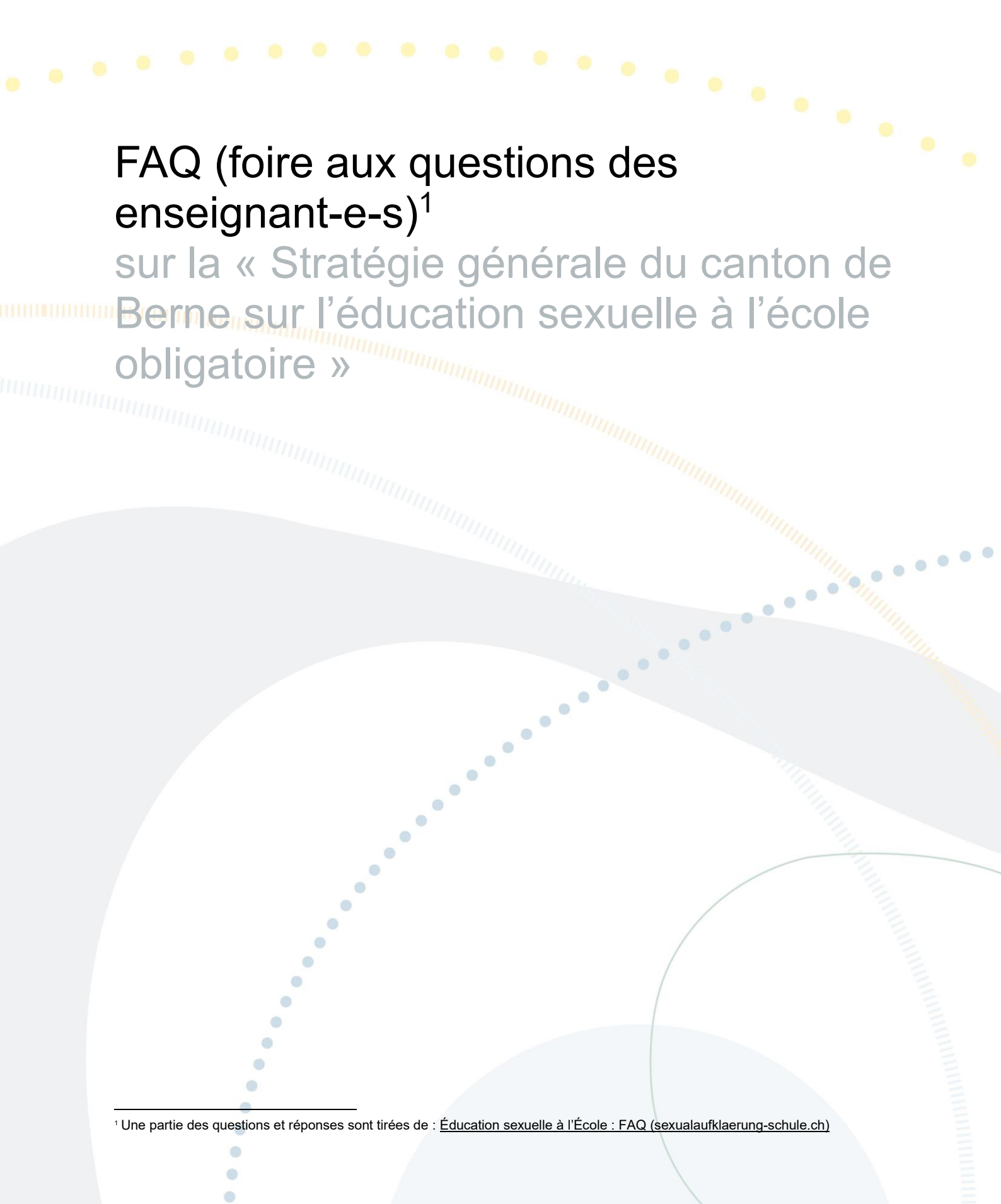




FAQ (foire aux questions des enseignant-e-s)¹ sur la « Stratégie générale du canton de Berne sur l'éducation sexuelle à l'école obligatoire »

¹ Une partie des questions et réponses sont tirées de : [Éducation sexuelle à l'École : FAQ \(sexualaufklaerung-schule.ch\)](https://www.sexualaufklaerung-schule.ch)

Cette FAQ offre au corps enseignant un soutien pratique pour le soutenir dans son rôle d'éducation sexuelle. Les réponses proviennent de spécialistes et se veulent des suggestions. L'objectif est de créer de l'assurance dans l'approche de ce thème sensible et d'offrir une base solide pour l'enseignement et le dialogue.

1 Que faire si des parents refusent que leur enfant soit présent aux interventions en éducation sexuelle ?

L'enseignante ou l'enseignant peut demander aux parents s'ils ont des questions à propos du contenu de l'intervention et y répondre. Elle ou il peut les encourager à prendre contact avec la Fondation Santé bernoise afin d'avoir un échange téléphonique avec le ou la spécialiste qui interviendra auprès de son enfant. Les craintes des parents à propos de l'éducation sexuelle sont souvent dues à un manque d'information sur le contenu et les objectifs de l'intervention. Il est important qu'elles et ils puissent recevoir des réponses à leurs questions. Si après avoir échangé avec les parents comme conseillé, elles et ils souhaitent que leur enfant soit dispensé, elles et ils en ont le droit. À ce moment-là l'enseignante ou l'enseignant suit la procédure en vigueur dans son établissement (cf. modèle de stratégie sur l'éducation sexuelle).

2 Dans quelle mesure l'éducation sexuelle à l'école peut-elle protéger les enfants et les jeunes contre les abus sexuels ?

Une éducation sexuelle donnée dans la famille contribue de façon considérable à prévenir les violences sexuelles, notamment par le renforcement de l'estime de soi, le développement du respect du corps et la possibilité donnée à l'enfant de s'exprimer en toute confiance. Une éducation sexuelle à l'école aborde la sexualité sous un angle positif en expliquant ce que sont les relations positives et respectueuses et ce que signifie l'égalité entre individus. Cette éducation renforce les compétences psychosociales des enfants et des jeunes en travaillant sur l'esprit critique et l'affirmation de soi. Ces compétences peuvent leur permettre d'identifier une situation de violence et éventuellement de mobiliser des ressources pour aller chercher de l'aide.

3 Comment l'éducation sexuelle donnée par les spécialistes prend en considération les valeurs religieuses des enfants concernés ?

L'éducation sexuelle à l'école est laïque et reconnaît les diversités religieuses et culturelles. Elle se base sur les droits humains liés à la sexualité, y compris le droit à la liberté d'opinion et le droit à la liberté de croyance. Cela signifie par exemple que la parole est donnée autant à des approches « pas de relation sexuelle avant le mariage » qu'à celles « le mariage pour toutes et tous, y compris les couples homosexuels ». Les valeurs religieuses des élèves sont prises en considération dans la mesure où le droit à l'éducation et le droit à l'égalité des chances est garanti.

4 Que faire lors de soupçons d'abus sexuel chez une ou un élève ?

Il est important de garder une attention sur l'élève en question et de noter tout élément à l'origine du soupçon afin de garder une trace écrite en cas de soupçon avéré. Il ne faut en aucun cas questionner l'élève, cela risquerait de fausser son témoignage en cas de soupçon avéré. Enfin il est important de pouvoir en parler car cela peut être lourd à porter seul. Attention à préserver l'intimité de l'élève, cela signifie que si un échange a lieu à ce propos avec une ou un collègue, il doit se faire dans un lieu fermé et non dans les couloirs ou la salle du corps enseignant. La travailleuse ou le travailleur social en milieu

scolaire, la direction d'établissement et les spécialistes en santé sexuelle de Santé bernoise peuvent être un soutien dans ces situations.

5 Que faire si une ou un élève fait explicitement référence à des images pornographiques ?

Avant toute chose, il est important de savoir que le plus souvent, la première fois qu'une ou un élève est exposé à du contenu pornographique, c'est de manière involontaire. Ensuite la loi interdit de montrer des images ou vidéos à caractère pornographique à une mineure ou un mineur de moins de 16 ans. En l'occurrence, la culpabilité revient majoritairement au site Internet ou à la personne qui a montré les images à l'élève et non à ce dernier.

Selon l'âge de l'élève, vous pouvez lui recommander d'en parler avec une ou un adulte de confiance pour que ces images ne restent pas dans sa tête : parent, travailleuse ou travailleur social en milieu scolaire, spécialiste en santé sexuelle par exemple.

Il est aussi possible d'aborder la thématique de la production pornographique en classe afin de déconstruire les mythes et les stéréotypes qui y sont véhiculés concernant la sexualité (trucages, montage, jeux des actrices ou acteurs, scénario, etc.) dans le cadre des MITIC.

En fonction du témoignage reçu, vous devrez vous référer à la loi et, si nécessaire, prendre les mesures définies par les procédures de votre établissement. Le travail social en milieu scolaire, la direction d'établissement et les spécialistes en santé sexuelle de Santé bernoise peuvent être un soutien dans ce genre de situations.

6 Comment réagir lors de propos homophobes en classe ?

Rappeler clairement le cadre et sanctionner les élèves qui le transgresseraient à nouveau, ceci pour garantir un climat de confiance pour l'ensemble des élèves de la classe. Tout propos homophobe, même pour rire, est interdit à l'école. Pour rappel l'homophobie est punie par l'article 261bis du code pénal². Enfin, proposez aux élèves qui ont tenu des propos homophobes un échange individuel. Cela peut contribuer à les apaiser et leur permettra d'expérimenter un discours ouvert sur ces questions. Aidez l'élève à prendre conscience qu'il y a peut-être des personnes concernées qui peuvent être touchées par ses propos. Aidez-la ou le à réfléchir aux bienfaits d'une société tolérante. La discrimination est souvent liée à la peur de l'inconnu et les propos homophobes n'ont rien à voir avec des opinions, ils sont discriminatoires.

7 Comment se déroule concrètement une intervention en éducation sexuelle proposée par des spécialistes en santé sexuelle ?

En début d'intervention, la ou le spécialiste pose un cadre à la leçon afin que chaque élève se sente en sécurité et protégé dans son intimité. La ou le spécialiste s'assure également auprès des élèves si elles et ils savent et comprennent pourquoi il y a ce cours. Chaque élève est libre de décider dans quelle mesure elle ou il veut participer au cours.

La ou le spécialiste commence toujours son intervention par une activité qui permet d'aborder les ressentis dans le corps et les différences entre les élèves d'une même classe. À chaque degré un accent important est mis sur l'interaction et l'échange, dans une perspective positive de la sexualité. Différents moyens pédagogiques sont utilisés afin de poursuivre les objectifs d'apprentissage. Selon l'âge des élèves il peut s'agir de lectures d'histoire, de dessins, de planches anatomiques, de vidéos, de podcasts, d'affirmations à

² [RS 311.0 - Code pénal suisse du 21 décembre 1937 | Fedlex \(admin.ch\)](#)

discuter entre élèves, de questions anonymes des élèves, de moyens de contraception, de préservatifs, de brochures.

Le cours se termine par une évaluation : les élèves peuvent donner leur impression, exprimer les points positifs et négatifs et proposer des améliorations. A l'issue du cours, la ou le spécialiste fait un retour à l'enseignante ou l'enseignant sur les thèmes qui ont été abordés.

8 Pourquoi les enseignantes et enseignants sont-ils présents durant les interventions en 3H ?

Par sa présence, l'enseignante ou l'enseignant pose un cadre rassurant pour les élèves. Elle ou il entend les propos des élèves ainsi que le langage utilisé par la ou le spécialiste en santé sexuelle. Elle ou il pourra ainsi offrir un suivi si des élèves ou des parents ont des questions à la suite du cours. Elle ou il pourra également reprendre certaines thématiques abordées avec la ou le spécialiste en santé sexuelle. De plus, il peut arriver que les élèves dévoilent des situations d'abus sexuel durant les interventions. Il est important que l'enseignante ou l'enseignant, qui connaît l'élève et sa situation familiale, soit présent afin de mettre en place un suivi de la situation selon la procédure de l'établissement. Si besoin, la ou le spécialiste soutient l'enseignante ou l'enseignant et la direction.

9 Pourquoi les enseignantes et enseignants ne sont-ils pas présents durant les interventions aux cycles 2 et 3 ?

Ces interventions se déroulent sans la présence de l'enseignante ou de l'enseignant afin de proposer un moment différent aux élèves et leur laisser la possibilité de s'exprimer librement en présence d'une ou d'un adulte qu'elles et ils ne connaissent pas et qui va repartir avec ce qui a été dit. Le but est de préserver l'intimité des élèves. Sauf en cas de dévoilement de violence de la part d'une ou d'un élève, la ou le spécialiste ne relate pas ce que les élèves ont dit durant le cours (cadre de confidentialité). Les élèves peuvent bien sûr partager ce qu'ils veulent, mais ce sont eux qui décident ce qu'ils souhaitent divulguer en dehors du cours. À la fin de l'intervention, la ou le spécialiste échange avec l'enseignante ou l'enseignant de la classe afin de lui rapporter les thèmes qui ont été abordés durant l'intervention.